

E 2800(-)1990/106/21
[DoDiS-14682]

Notice du Chef du Département politique, M. Petitpierre

ENTRETIEN AVEC M. SMODLAKA, AMBASSADEUR DE YEOGOSLAVIE,
LE MARDI 20 DÉCEMBRE 1960, À 17 H.

No

[Berne, 20 décembre 1960]

M. Smodlaka vient m'entretenir de l'action financière en faveur de la Yougoslavie qui a fait l'objet d'une conférence qui s'est tenue le 16 décembre 1960 à Paris. Cette action est dirigée et patronnée par les Etats-Unis. Tous les pays se sont déclarés d'accord d'y participer, sauf la Suisse et peut-être la Suède.

La Yougoslavie aurait aimé une participation de la Suisse de 15 millions de dollars. Les Etats-Unis nous demandent 10 millions. Nous aurions déclaré qu'en principe d'accord de participer, nous contribuerions pour une somme inférieure à 10 millions. Pour les pays qui font partie du Fonds monétaire international, ils interviennent aussi par l'intermédiaire de celui-ci, ce qui n'est pas le cas pour la Suisse.

L'Allemagne occidentale est prête à fournir une aide substantielle bien qu'elle n'ait pas de relations diplomatiques avec la Yougoslavie.



Le Gouvernement yougoslave insiste donc pour que la Suisse fournisse 10 millions et que ce soit un crédit financier et non commercial.

Les relations économiques avec la Suisse se développent. La plupart de l'argent prêté serait dépensé dans notre pays. Une décision est urgente, la réforme monétaire yougoslave devant intervenir le 1^{er} janvier 1961¹.

1. *Pour la suite de l'affaire, cf. PVCF N° 144 du 20 janvier 1961, E 1004.1(-)1000/9/645.2 (DoDiS-15176) et la notice de R. Kohli du 8 avril 1961, E 2808(-)1974/13/4 (DoDiS-15178).*